



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada

Service national de passation de marchés

Télécopieur de soumission : 1-877-558-2349

Courriel de soumission :

soumissionsest-bidseast@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

RÉVISION 002 À UNE DEMANDE DE PROPOSITION

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada

Service national de passation de marchés

Cornwall, ON

Titre : Remplacement du système de prévision des avalanches	
N° de l'invitation : 5P047-23-0067/A	Date : Le 22 janvier 2024
N° de modification : 002	
N° de référence du client : s/o	

L'invitation prend fin : À : 14 :00 Le : 6 février 2024	Fuseau horaire : Heure normale de l'Est (HNE)
--	--

F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>

Adresser toute demande de renseignements à :
Christine Lajoie

Courriel :
christine.lajoie@pc.gc.ca

N° de téléphone :
343-585-2762

Destination des biens, services et travaux de construction :
Parcs Canada
C.P. 350, 301B – 3e rue Ouest
Revelstoke, Colombie-Britannique V0E 2S0

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	Courriel :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

N° de l'invitation :
5P047-23-0067/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Christine Lajoie

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Remplacement du système de prévision des avalanches

Modification 002

Cet amendement vise à :

- A. Prolonger la date de clôture de la demande de soumissions;
- B. Répondre aux questions des soumissionnaires;

A. Date limite de la demande de soumissions

La date de clôture de la demande de soumissions 5P047-23-0067/A, intitulée « Remplacement du système de prévision des avalanches », est reportée du 23 janvier 2024 au **6 février 2024**.

Si vous avez déjà présenté votre soumission, nous vous invitons à nous faire parvenir vos révisions, au besoin, par télécopieur ou par courriel à 1-877-558-2349 / soumissionsest-bidseast@pc.gc.ca. Veuillez indiquer le numéro de la demande de soumissions sur toute la correspondance.

B. Questions et réponses

Q23 : C11 : « Les utilisateurs peuvent déclarer quels capteurs se trouvent à l'intérieur d'une station météorologique. » Cette exigence signifie-t-elle que vous pouvez préciser le modèle de capteur ou simplement la variable mesurée par le capteur? Par exemple, pour un capteur de température de l'air, faudrait-il indiquer HMP-55 ou seulement la température de l'air?

R23 : Il n'est pas nécessaire d'indiquer le modèle de capteur. Ce dont nous parlons ici, ce sont les mesures produites par chaque station, comme la vitesse du vent, la température, etc. Nous voulons pouvoir choisir les paramètres mesurés à chaque station météorologique, car elles ont toutes des objectifs différents dans le suivi des conditions météorologiques.

Q24 : C12 : Puisque les ensembles de données sont différents et répondent à des objectifs différents, peuvent-ils être traités comme des stations distinctes? Par exemple, ST1_10MIN, ST1_HOUR, ST1_24HR pour refléter les différents flux de données?

R24 : Oui. Chaque ensemble de données est un tableau/fichier différent qui est téléchargé à partir d'une station météorologique.

Q25 : C13 : Pour la lecture des données aux dix minutes, à l'heure et à la journée, les données seront-elles fournies par les stations à cet intervalle (voir C12) ou s'agira-t-il de données agrégées à partir d'un pas de temps différent?

R25 : Elles sont fournies par les stations. Les données aux dix minutes sont fournies à un intervalle de dix minutes, les données à l'heure sont fournies à un intervalle d'une heure et les données à la journée sont fournies tous les jours à 8 h. Les données doivent être saisies dans la base de données et affichées sur le logiciel client immédiatement après leur collecte.

Q26 : C39 et C43. Lorsque d'autres renseignements sont indiqués, comme les fermetures de routes ou l'état de vigilance, doit-on s'attendre à ce qu'ils le soient sous une forme distincte, indépendante des autres? Actuellement, nos utilisateurs se servent de nos observations pour noter à la fois les fermetures et les dangers (vigilance) pour leurs emplacements.

R26 : Il n'est pas nécessaire de les présenter sous des formes différentes et indépendantes les unes des autres.

Q27 : Devons-nous soumettre la DP avec notre soumission? J'ai noté qu'il y a quelques cases à remplir par le fournisseur.

N° de l'invitation :
5P047-23-0067/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Christine Lajoie

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Remplacement du système de prévision des avalanches

R27 : Vous pouvez choisir de soumettre l'intégralité de la DP ou seulement les sections pertinentes (page de couverture signée, renseignements sur le fournisseur, base de paiement, etc.).

Q28 : Nous sommes une société basée aux États-Unis et nous n'avons pas de NEA ou de numéro de TPS. Toutefois, nous avons l'équivalent américain. Est-il nécessaire d'avoir ces numéros?

R28 : Ce n'est pas obligatoire. Tous les renseignements nécessaires pour un dépôt direct ou un virement bancaire peuvent être demandés au moment de l'attribution du contrat.

Q29 : 6.12.b Responsabilité des tiers. Pourriez-vous fournir plus d'information à ce sujet? Par exemple, si une demande d'indemnisation était adressée au Canada pour un décès injustifié dû à une avalanche survenue sur une route, cette demande nous serait-elle adressée si, d'une manière ou d'une autre, elle était liée à l'application Web?

R29 : Le Canada ne peut pas fournir plus de détails sur cette clause, car le résultat de toute réclamation d'un tiers serait déterminé par un tribunal ou une procédure judiciaire. Il est suggéré de discuter avec votre représentant légal pour plus d'informations.

Q30 : 6.14 Inspection et acceptation. Parcs Canada s'attendra-t-il à examiner le travail pendant la production ou à examiner seulement les résultats du travail, comme l'application Web?

R30 : Nous ne sommes pas certains du sens de cette question. Parcs Canada se concentrera principalement sur l'examen de la fonctionnalité de l'application Web et ne s'attardera pas sur les détails de sa mise en œuvre.

Q31 : Titre de propriété intellectuelle (PI). Je n'ai pas remarqué de mention concernant la propriété de tout ce qui est développé dans le cadre de ce marché. Dans la mesure où nous modifions une application existante dont nous sommes propriétaires, comment les nouvelles modifications seraient-elles perçues par Parcs Canada?

R31 : Sauf indication contraire, la propriété intellectuelle (PI) revient par défaut au titulaire du marché. Le titulaire du marché détiendra les droits de propriété intellectuelle.

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.